

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Tribunal de l'Entreprise du H
Division de Charleroi

27 JUL. 2020

Le Greffier

Greffe

Rés
é
Mor
be



20089252

N° d'entreprise : **0437 347 363**

Nom

(en entier) : **THY MARCINELLE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **rue de l'Acier 1 - 6000 Charleroi**

**Objet de l'acte : RENOUELEMENT - NOMINATION - DEMISSION D'ADMINISTRATEURS -
NOMINATION DU COMMISSAIRE - DESIGNATION DU PRESIDENT DU
CONSEIL - POUVOIRS - POURVOIRS D'EXECUTION**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 08 juin 2020

4. Renouvellement-nomination-démission d'Administrateurs

Les mandats des Administrateurs étant arrivés à échéance à la présente Assemblée, celle-ci, à l'unanimité, décide de renouveler pour deux ans les mandats d'Administrateurs de MM. Claudio RIVA (adresse : Via Ippodromo 56, Milano, Italie), Umberto RIVA (adresse : Rue Van Eyck 11 à 1050 Bruxelles), David VALENTI ; adresse : Rue de la Paix, 131 à 6061 Montignies-sur-Sambre) et Angelo IPPOLITI (adresse : Avenue du Val – Immeuble ALPA à F 78440 Gargenville), qui acceptent.

Le mandat d'Administrateur de Monsieur IPPOLITI est rémunéré.

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Claudio RIVA est rémunéré.

Les deux autres mandats sont exercés à titre gratuit.

Pouvoirs d'exécution

L'Assemblée, à l'unanimité, confère tous pouvoirs, avec pouvoir de substitution, à toute personne disposant des pouvoirs de gestion journalière ainsi qu'à Monsieur David VALENTI et à Madame Ingrid DUVIVIER, chacun d'eux pouvant agir séparément, de même qu'à Monsieur Michel COMBLIN représentant la société « BDO Conseils fiscaux », pour exécuter les présentes résolutions, faire toutes déclarations et accomplir toutes formalités et démarches qui pourraient résulter des décisions qui précèdent, notamment auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, des guichets d'entreprises, du greffe du tribunal de l'entreprise, des services de l'administration sociale, fiscale ou de toutes autres administrations et les publier.

5. Nomination d'un commissaire

Le mandat de Commissaire de la société Mazars Réviseurs d'Entreprises SC, représentée par Monsieur Anton Nuttens, étant arrivé à échéance, l'Assemblée décide à l'unanimité de le renouveler pour les trois prochains exercices comptables à dater du 1er janvier 2020.

Pouvoirs d'exécution

L'Assemblée, à l'unanimité, confère tous pouvoirs, avec pouvoir de substitution, à toute personne disposant des pouvoirs de gestion journalière ainsi qu'à Monsieur David VALENTI et à Madame Ingrid DUVIVIER, chacun d'eux pouvant agir séparément, de même qu'à Monsieur Michel COMBLIN représentant la société « BDO Conseils fiscaux », pour exécuter les présentes résolutions, faire toutes déclarations et accomplir toutes formalités et démarches qui pourraient résulter des décisions qui précèdent, notamment

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/08/2020 - Annexes du Moniteur belge

auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, des guichets d'entreprises, du greffe du tribunal de l'entreprise, des services de l'administration sociale, fiscale ou de toutes autres administrations et les publier.

Extrait du Procès-verbal du conseil d'administration du 8 juin 2020

1. Désignation du Président du Conseil

Conformément à l'article 12 des statuts, le Conseil désigne son Président en la personne de Monsieur Claudio Riva.

2. Pouvoirs

Le Conseil annule tous les pouvoirs antérieurs avec effet ce jour et prend les décisions suivantes :

2.1. A compter de ce jour et conformément à l'article 18 a) premier tiret des statuts, les pouvoirs de gestion journalière en ce compris la représentation de la société dans le cadre de cette gestion, seront exercés par Messieurs Claudio Riva (adresse : Via Ippodromo 56 - Milano, Italie) et Umberto Riva (NN : 92.09.08-631.57 adresse : Rue Van Eyck 11 à 1050 Bruxelles), chacun pouvant agir seul.

Ils porteront le titre d'Administrateur-délégué.

En exécution de l'article 18 littera d) des statuts, le Conseil décide de renouveler à compter de ce jour l'attribution à Monsieur Umberto Riva, en rémunération de son mandat de délégué à la gestion journalière, d'émoluments annuels.

2.2. Le Conseil décide de déléguer à partir de ce jour à la compétence exclusive de Monsieur David Valenti (adresse : Rue de la Paix, 131 à 6061 Montignies-sur-Sambre), agissant seul, qui accepte, tous les pouvoirs de gestion et de contrôle dans les domaines suivants :

- Environnement et écologie.
- Sécurité et hygiène sur le lieu de travail.
- Personnel et représentation au Comité d'Entreprise et au CPPT.

2.3. Le Conseil décide de déléguer à partir de ce jour à la compétence exclusive de Monsieur Angelo IPPOLITI (Avenue du Val – Immeuble ALPA à F 78440 Gargenville), agissant seul, qui accepte, tous les pouvoirs de gestion et de contrôle dans les domaines de la direction technique de l'outil de production.

2.4. Le Conseil, en application de l'article 18 littera b) des statuts, confère à partir de ce jour les pouvoirs ci-dessous, aux personnes suivantes, agissant conjointement, deux à deux, qui acceptent : Madame Ingrid Duvivier, mandataire spécial, Monsieur David Valenti, Administrateur, Monsieur Angelo Ippoliti, Administrateur:

- Recevoir et signer le courrier.
- Engager et licencier le personnel.
- Exiger toute somme due à la société par qui que ce soit et à quelque titre que ce soit en particulier percevoir toutes valeurs postales et télégraphiques, bons, chèques et assignations de toute espèce et de quelque montant que ce soit, en ce compris des mandats sur le Trésor, sur la Caisse des Dépôts et Consignations, sur les bureaux des douanes et les receveurs des Finances et toutes espèces de caisses publiques ou privées.
- Délivrer toutes quittances d'encaissement et décharges dans les formes requises, exonérant les débiteurs de chacune et de toute leur responsabilité.
- Exécuter tout acte et opération auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation, des receveurs des Finances, des douanes, des postes et télégraphe, des chemins de fer, des entreprises de transport, et en général, d'effectuer des retraits et des expéditions de marchandises, valeurs et plis, lettres recommandées et chargées, constituer des cautionnements, consentir des obligations et des libérations de quelque sorte que ce soit.
- Initier des actions administratives à quelque degré et à quelque instance que ce soit, nommer des avocats et autres mandataires.
- Représenter la société devant toute autorité politique, militaire, fiscale et syndicale.
- Conclure des contrats dans la limite de l'administration journalière, notamment des contrats d'assurance, de location, de distribution, de concession et d'adjudication, également avec les administrations publiques.

2.5. Le Conseil, en application de l'article 18 littera b) des statuts, confère à partir de ce jour, les pouvoirs bancaires ci-dessous, aux personnes suivantes agissant conjointement deux à deux qui acceptent : Monsieur David Valenti, Administrateur, Monsieur Angelo Ippoliti, Administrateur et Madame Ingrid Duvivier, mandataire spécial :



"Exécuter les opérations normales de banque (notamment paiements, retraits, virements, transferts, dépôts de tous mandats, de valeurs postales, de bons, de chèques et d'assignations, de toute espèce et de quelque montant que ce soit) ainsi qu'émettre des chèques sur les comptes courants de la société ouverts auprès de quelque banque que ce soit ou institution de crédit, également à découvert, jusqu'à concurrence des crédits accordés à la même société, faire des prélèvements bancaires, émettre des traites sur les clients, accepter des traites émises sur la société, ouvrir des coffres-forts et disposer de leur contenu, endosser pour encaissement, virement sur le compte et en paiement, protester et quittance des effets et des titres à ordre".

2.6. Le Conseil précise que les délégations et fonctions conférés aux points 2.2, 2.4 et 2.5. à Monsieur David Valenti, n'interfèrent en rien avec les fonctions qu'il exerce en qualité d'employé de la société, contrat dont l'autorité d'employeur est exercée par le Président du Conseil d'Administration.

2.7. Conformément à l'article 17 des statuts, la représentation de la société dans la gestion non journalière, y compris dans les actes en Justice, sera exercée par deux Administrateurs, agissant conjointement, dont obligatoirement un Administrateur-délégué.

2.8. Les mandats et délégations conférés aux points 2.2. à 2.5. ci-dessus sont exercés à titre gratuit.

3. Pouvoirs d'exécution

Le Conseil à l'unanimité confère tous pouvoirs, avec pouvoir de substitution, à toute personne disposant des pouvoirs de gestion journalière ainsi qu'à Monsieur David Valenti et à Madame Ingrid Duvivier, chacun d'eux pouvant agir séparément, de même qu'à Monsieur Michel Comblin représentant la scl « BDO Conseils fiscaux », pour exécuter les présentes résolutions (points 1 et 2) , faire toutes déclarations et accomplir toutes formalités et démarches qui pourraient résulter des décisions qui précèdent, notamment auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, des guichets d'entreprises, du greffe du tribunal de l'entreprise, des services de l'administration sociale, fiscale ou de toutes autres administrations et les publier.

Pour extrait conforme

Michel Comblin
Mandataire

Dépôt in extenso du :

- ☐ Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 08 juin 2020
- ☐ Procès-verbal du conseil d'administration du 08 juin 2020